



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-007-2020-12

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France**

IDF-2020-06-08-007 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame FONTAINE Maud à LES CLAYES SOUS BOIS (1 page)	Page 3
IDF-2020-06-08-005 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur DITTMER-HELSTROFFER Richard à VIROFLAY (2 pages)	Page 5
IDF-2020-06-08-006 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur LAGRUE Vincent à BONNELLES (1 page)	Page 8

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-06-08-007

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame  
FONTAINE Maud à LES CLAYES SOUS BOIS

## PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA\_20200608\_dossier\_complet\_fontaine\_maud.odt  
SDREA Ile-de-France

Mme FONTAINE Maud  
7 résidence de l'Enclos  
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tel : 01 30 84 33 76  
[catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le 08/06/2020

**Objet :** Contrôle des structures\_dossier complet

Madame,

En date du 03/02/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
ST NOM LA BRETECHE	ZB4	2,9644	INDIVISION FONTAINE (Laurent FONTAINE/ Maud FONTAINE/ Blandine FONTAINE)
ST NOM LA BRETECHE	AH48	1,5000	FONTAINE Maud / Blandine FONTAINE

Cette demande a été enregistrée complète le **08/06/2020**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,  
La Cheffe du Service Economie Agricole,

**SIGNE**

Nelly SIMON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-06-08-005

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur  
DITTMER-HELSTROFFER Richard à VIROFLAY



PRÉFECTURE DES YVELINES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DES YVELINES**

Service Économie Agricole

Dossier suivi par Catherine BROUSSE-PREVOST  
catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr  
Tél. : +33 1 30 84 31 56

Réf. : 011202002023443

**La directrice départementale des territoires**

à

Monsieur DITTMER-HELSTROFFER Richard  
12 Rue Gabriel Péri  
78220 VIROFLAY

Versailles, le 08/06/2020

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 011202002023443**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics une demande d'autorisation d'exploiter concernant 0.0960 ha. Le récapitulatif des références cadastrales sont reprises en annexe.

Cette demande est enregistrée complète le **08/06/2020**.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction, notamment dans le cas de demandes concurrentes à la vôtre.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 08/10/2020, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice départementale des territoires  
La chef du service Économie Agricole,

***SIGNÉ***

Nelly SIMON

*PJ : références cadastrales*

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Le demandeur : Monsieur DITTMER-HELSTROFFER RICHARD demeurant à VIROFLAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour 0.0960 ha

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Nom et prénom ou Raison sociale du propriétaire
78860 SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE	000 ZB 44	0.0960	

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-06-08-006

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur  
LAGRUE Vincent à BONNELLES

## PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA\_20200608\_dossier\_complet\_vincent\_lagrue..odt  
SDREA Ile-de-France

M. Vincent LAGRUE  
19 Rue de Villevert  
78830 BONNELLES

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tel : 01 30 84 33 76  
[catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le 08/06/2020

**Objet :** Contrôle des structures\_dossier complet

Monsieur,

En date du 13/05/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
BONNELLES	ZD40 (en partie)	2.75	GFA DU VAL D'AUMONT

Cette demande a été enregistrée complète le **08/06/2020**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,  
La Cheffe du Service Economie Agricole,

**SIGNE**

Nelly SIMON